



REGLEMENTATION BANCAIRE ET FINANCIERE : 4 PRIORITÉS POUR LA NOUVELLE COMMISSION EUROPÉENNE

Dans le sillage de la crise de 2008, l'Europe a mené entre 2009 et 2014 un travail de réforme de ses institutions bancaires et financières sans précédent, avec notamment la mise en place de l'Union bancaire qui fait de la zone euro une zone de sécurité financière sans équivalent. Le défi pour la nouvelle mandature européenne en matière de services financiers doit être l'accompagnement de la croissance.

ENJEU DE RENTRÉE

Le retour à la croissance reste le principal enjeu des prochains mois et les banques françaises sont mobilisées pour y contribuer (cf dossier ci-contre). A fin juin, l'encours de crédits aux entreprises en France a continué à croître de 1,2% sur un an, de 1,7% pour les PME.

Cependant, la demande de financement reste faible. Le redressement économique passe donc avant tout par la restauration de la confiance et de la compétitivité des entreprises grâce à des mesures adéquates.

Favoriser le retour à la croissance nécessite aussi de laisser aux banques la capacité de financer les projets de leurs clients, des entreprises comme des particuliers. À cet égard, la FBF s'inquiète des conséquences négatives de certains projets européens (taxe sur les transactions financières, séparation des activités bancaires...). Il est évident que les objectifs de croissance ne peuvent être atteints sans une cohérence des mesures que ce soit au niveau national ou européen.

Quatre actions prioritaires

La FBF plaide pour que l'action de la future Commission européenne en matière de services financiers soit, avant tout, au service du redémarrage de la croissance.

1. Favoriser le financement du redémarrage de l'économie européenne

- La FBF soutient l'idée de la Commission européenne de faire bénéficier le financement de long terme et d'infrastructures, ainsi que la titrisation de qualité, d'un traitement prudentiel préférentiel. Il faut pouvoir l'intégrer dans une future CRR - CRD V.
- Il est indispensable de mieux utiliser l'épargne européenne dont l'abondance est un atout pour la compétitivité. Cela passe par le maintien et le développement des circuits et des acteurs financiers européens et par une fiscalité adaptée aux financements de long terme et des entreprises.
- Il convient d'affirmer et de défendre l'importance du modèle de financement européen fondé sur le crédit et sur le rôle des banques universelles. Ceci doit guider les positions sur la réglementation bancaire dans les instances internationales (Comité de Bâle, Conseil de Stabilité Financière,

négociation du partenariat transatlantique –TTIP, etc.)

- Il faudra également accompagner la tendance à la désintermédiation du financement des entreprises (préservation de la tenue de marché dans les banques universelles, mise en place de structures post-marché sûres – chambres de compensation, dépositaires centraux, référentiels centraux).

2. Lancer une étude d'impact globale des évolutions réglementaires récentes et en cours sur le financement de l'économie. Le futur Commissaire européen en charge des services financiers disposera ainsi dès son arrivée de la vision globale indispensable pour prioriser et assurer la cohérence des actions à mener.

3. Mieux réglementer le système bancaire parallèle qui est en train de se créer notamment dans le **domaine des paiements** pour la sécurité des clients en s'assurant que les exi-

3 questions à
FRÉDÉRIC GONAND,
Professeur d'économie associé
à l'Université Paris-Dauphine,
directeur de master

gences de sécurité et de responsabilité s'appliquent à tous les acteurs. Cette exigence d'égalité de concurrence doit s'appliquer dans tous les domaines de l'activité financière.

4. Adopter des règles comptables plus en ligne avec les réalités économiques européennes

La FBF soutient le renforcement de la souveraineté européenne dans le domaine comptable et estime qu'il est indispensable que la prochaine Commission européenne mette en œuvre la réforme des institutions comptables européennes. La FBF est notamment favorable à la mise en œuvre des propositions du rapport Maystadt pour que les institutions européennes renforcent leur pouvoir au moment d'adopter les normes internationales dites IFRS.

Vigilance sur les chantiers réglementaires internationaux

De nouvelles réglementations sont déjà discutées au niveau du Comité de Bâle et du Conseil de Stabilité Financière :

- le ratio de liquidité de long terme (« NSFR ») ;
- la couverture des expositions des banques au risque de taux du portefeuille bancaire ;
- la revue des portefeuilles de négociation (« trading book ») ;
- la proposition du FSB de nouvelle exigence de capacité d'absorption des pertes (GLAC¹) ;
- l'encadrement de l'évaluation par les banques des actifs pondérés des risques ;
- la régulation du « système financier parallèle » ;

- l'exposition des banques aux contreparties centrales ;
- le ratio de levier.

L'ensemble de ces chantiers contraignants pour les banques doit être très sérieusement évalué à l'aune de la priorité à donner au financement de la croissance par des banques désormais très sécurisées.

En outre, la FBF rappelle que les projets structurants de règlement sur la structure des banques ou de taxe sur les transactions financières européenne doivent être abandonnés car ils constituent des handicaps considérables pour le financement des entreprises françaises et européennes.

Un système bancaire sécurisé au service du financement de l'économie

La FBF salue le travail sans précédent des législateurs européens en faveur de la stabilité financière sous la législature 2009-2014 avec **de nombreux textes adoptés depuis 2010**. L'Europe et plus particulièrement la zone euro se sont dotées d'un arsenal législatif et institutionnel complet et sans équivalent.

Ce corpus réglementaire fait à l'évidence du système bancaire européen l'un des plus sûrs du monde :

- **grâce à l'Union bancaire**, qui crée un superviseur unique des banques de la zone euro et un mécanisme de résolution des crises unique avec un fonds de résolution ex-ante de 55 milliards d'euros. L'exercice actuel d'évaluation de la qualité des actifs mené par la BCE couplé à des tests de résistance va permettre de renforcer la solidité des banques de la zone euro.

CHIFFRES CLÉS

- hausse de 36% des fonds propres entre 2008 et 2014,
- hausse de 26% des dépôts,
- nouvel équilibre entre crédits et dépôts de 114%,
- baisse du ROE des banques, bien loin des niveaux d'avant crise et qui se fixent désormais des objectifs de 10 %,
- baisse de la part du crédit dans l'endettement des entreprises (63% désormais en France).

- **en mettant en œuvre les décisions prises au G20** à la suite de la crise de 2007-2008 : renforcement des obligations en fonds propres et en liquidité, adoption du règlement EMIR qui organise un marché plus solide et plus transparent pour les produits dérivés; adoption du texte de prévention des crises bancaires qui coupe le lien entre crises bancaires et crises souveraines et protège totalement les déposants.

- **en renforçant la protection des investisseurs**, par la mise en œuvre du paquet Marchés d'Instruments Financiers (MIF 2) et l'adoption d'un règlement sur l'information pour les produits d'investissement de détail.

- **en harmonisant les règles régissant la banque de détail** : directive crédit immobilier, directive sur les comptes de paiement.

Le système bancaire européen et sa réglementation sont aujourd'hui considérablement renforcés. La banque post-crise n'est plus celle de l'avant-crise.

1. Financial Stability Board, FSB

2. Gone-concern loss absorbing capacity (GLAC)

3 questions à FRÉDÉRIC GONAND, Professeur d'économie associé à l'Université Paris-Dauphine, directeur de master

UNE SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LES SALAIRES DANS LE SECTEUR SERAIT JUSTIFIÉE

POURQUOI LES BANQUES FRANÇAISES ACQUITTEMENT ELLES ENCORE UNE TAXE SUR LES SALAIRES ?

L'existence d'une taxe sur les salaires dans le secteur financier français est un héritage historique. En 1968, lors de la généralisation de la TVA, la taxe sur les salaires avait été maintenue pour des secteurs essentiellement domestiques ou étroitement liés à la sphère publique. Mais aujourd'hui, les établissements bancaires et d'assurance sont majoritairement privés. Les marchés financiers sont très intégrés au niveau international. La localisation des activités de banque d'investissement ou de back offices peut facilement et rapidement évoluer. Les conditions justifiant du maintien de cette taxe ont donc disparu.

QUELS SONT LES EFFETS CONCRETS DE LA TAXE SUR LES SALAIRES ?

La survivance d'une taxe sur les salaires dans le secteur financier constitue un paradoxe au vu des pistes actuelles pour modérer le coût du travail. C'est aussi un handicap concurrentiel dans un contexte très internationalisé. Cette taxe génère des effets importants sur la localisation de la main d'œuvre à haut re-

venu mais aussi, probablement, sur les emplois à rémunération plus modeste. Il faudrait envisager sa suppression ou à défaut, des mesures progressives d'extinction.

UNE NOUVELLE TRANCHE À 20% A ÉTÉ INSTAURÉE, QUEL EST SON IMPACT ?

La tranche marginale à 20% de la taxe sur les salaires alourdit le coût du travail hautement qualifié, un facteur de production dont le marché est désormais mondialisé. Elle pèse sur la compétitivité de la place financière de Paris et sa capacité à retenir

les plus hauts potentiels. Elle rend donc plus coûteux pour l'employeur la fixation sur le territoire national des cadres à haute productivité, condition du maintien à Paris des compétences nécessaires aux activités de banque d'investissement notamment.

En France, le coût super-brut d'un salarié rémunéré 300k€ brut est de 472k€, soit nettement plus qu'à Londres (352k€). Près de la moitié de l'écart (120k€) reflète l'existence de la taxe sur les salaires (49k€). Un tel différentiel favorise naturellement la délocalisation des hauts revenus, d'autant plus que ceux-ci sont géographiquement mobiles. ■

Pour plus d'information sur ce sujet, voir l'article de Frédéric Gonand dans Revue Banque n°774 « La taxe sur les salaires dans le secteur financier : une analyse économique » <http://www.revue-banque.fr/management-fonctions-supports/article/taxe-sur-les-salaires-dans-secteur-financier-une-a>

MODALITÉS DE CALCUL DE LA TAXE SUR LES SALAIRES

L'assiette de la taxe sur les salaires est constituée par l'ensemble des rémunérations brutes et avantages en nature, y compris participation et intéressement.

Son barème est progressif : 4,25% pour la part des rémunérations annuelles inférieures à 7.665€ ; 8,5% entre 7.665€ et 15.307€ ; 13,6% entre 15.308€ et 151.198€ et 20% au-delà.

Le secteur financier (banques + assurances) paie environ 2,5 milliards d'euros en taxe sur les salaires, ce qui représente une charge moyenne de 6000€ par emploi et par an, soit un surcoût moyen de 12% de la rémunération brute en plus des cotisations sociales. La tranche marginale (à 20%) représente près de 15% du produit de la taxe versé par le secteur financier.

COMITÉ PLACE DE PARIS 2020 : POUR DES MESURES AMBITIEUSES

La Fédération bancaire française salue le lancement du Comité Place de Paris 2020 annoncé par le ministre des Finances et des comptes publics. Cette initiative stratégique a pour but d'améliorer la compétitivité de la Place de Paris, élément clé pour le retour à la croissance et à l'emploi.

Des mesures concrètes doivent être prises à court et long terme pour développer un environnement favorable au financement des entreprises et utiliser au mieux les atouts dont dispose déjà la France : des acteurs de premier plan, un secteur financier de qualité, une épargne abondante mais insuffisamment orientée vers le financement des entreprises.

Les banques apporteront leur contribution aux thèmes retenus par le Plan d'action : financement à long terme des entreprises, développement au niveau européen d'une titrisation sûre et transparente, promotion des marchés EuroPP et de titres de créances négociables.

Le succès de ce projet "Place de Paris 2020" dépend cependant de la mise en place d'un environnement réglementaire et fiscal qui n'entrave ni la capacité des entreprises financières à jouer leur rôle, ni l'attractivité de la Place pour les investisseurs. A cet égard, les banques françaises ont alerté les pouvoirs publics sur le niveau élevé de fiscalité du secteur bancaire qui est un handicap au financement des entreprises. De même, il faut lever l'hypothèque du projet de taxe de transaction financière européenne qui serait mis en place par 10 Etats membres dont la France. Etendu aux produits dérivés, il générerait une délocalisation massive des transactions, en totale contradiction avec le développement de la Place de Paris et le financement de l'économie réelle par les marchés.

LES BANQUES FRANÇAISES AU RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les banques françaises sont les principaux financeurs de la transition énergétique et elles financent depuis plusieurs années les projets de leurs clients dans ce domaine (8 milliards d'euros/an).

La FBF salue la volonté du gouvernement de lever le principal verrou à la distribution de l'Eco-PTZ (Eco prêt à taux zéro), avec la mise en place de tiers certificateurs, responsables de la vérification de la qualité technique des travaux. La simplification des procédures est un élément clé de la réussite de la transition énergétique, et la FBF met en garde contre toute nouvelle contrainte administrative, par exemple sur l'utilisation des fonds de l'épargne réglementée.

Les banques françaises sont très actives sur le marché des obligations vertes, avec 17 milliards de dollars émis en 2014 dont 8,5 milliards par des entreprises françaises.

LA MIGRATION FRANÇAISE VERS LES MOYENS DE PAIEMENT SEPA EST ACHEVÉE

Le Comité national SEPA se félicite de la conclusion dans de bonnes conditions opérationnelles de la migration française vers le virement et le prélèvement SEPA. Il salue la forte mobilisation de toutes les parties prenantes - dont en premier lieu les établissements bancaires, les associations professionnelles, les administrations publiques et les experts comptables - qui a permis de se prémunir contre tout dysfonctionnement majeur lors de la très rapide montée en charge des moyens de paiement SEPA.

Le passage à SEPA présente de nouvelles opportunités pour l'ensemble des utilisateurs de services de paiement qui ont dorénavant la possibilité de réaliser leurs virements et leurs prélèvements dans les mêmes conditions de sécurité et d'efficacité partout en Europe.

Grâce au SEPA, les entreprises françaises peuvent désormais payer leurs fournisseurs établis dans d'autres pays européens aussi facilement que leurs partenaires locaux, élargir leur base de clientèle au sein de l'Union européenne et ainsi développer leur activité à l'export. Le passage à SEPA est également une source de simplification pour les particuliers, par exemple pour payer dans un autre pays de l'Union européenne les frais de scolarité de leurs enfants ou pour régler la location d'une maison de vacances.